Modele + PHARMA-423; No. of Pages 8

ARTICLE IN PRESS

Annales Pharmaceutiques Françaises (2015) xxx, xxx-xxx



Disponible en ligne sur

ScienceDirect

www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France





ARTICLE ORIGINAL

Prise en charge médicamenteuse en milieu carcéral: contribution de l'équipe pharmaceutique à la sécurité des patients

Drug management of prisoners: Role of the pharmaceutical staff to ensure patient safety

L. Lalande^{a,*}, C. Bertin^a, C. Rioufol^b, P. Boleor^b, D. Cabelguenne^a

Reçu le 22 mai 2015 ; accepté le 20 juillet 2015

MOTS CLÉS

Prescription médicamenteuse; Prison; Psychotropes; Intervention pharmaceutique; Pharmacie clinique

Résumé

Objectifs. — Aux prisons de Lyon, la prise en charge médicamenteuse des détenus se fait en collaboration avec les médecins et pharmaciens. L'ensemble des prescriptions est analysé par les pharmaciens dans l'unité sanitaire. L'objectif de ce travail est de dresser un bilan des interventions pharmaceutiques (IP) réalisées et montrer l'implication de l'équipe dans la détection et la gestion des problèmes médicamenteux.

Méthodes. — Les IP effectuées entre le 1^{er} juin 2012 et le 31 décembre 2014 et saisies dans la base Act-IP® de la SFPC ont été rétrospectivement analysées.

Résultats. — Sur les 18 205 ordonnances analysées, 4064 (soit 22,3%) ont fait l'objet d'une IP. Les principaux problèmes rencontrés ont été en fréquence décroissante: monitorage à suivre (15% des interventions), problème d'observance (13%), posologie supra-thérapeutique (10%), non-conformité aux consensus (8%). Ces interventions ont été acceptées dans 78% des cas. Les médicaments majoritairement impliqués appartenaient à la classe des médicaments du système nerveux central. Parmi les interventions, 8% ont été à l'initiative des préparateurs en pharmacie; il s'agissait essentiellement de la détection des problèmes d'observance.

Adresse e-mail: laure.lalande@chu-lyon.fr (L. Lalande).

http://dx.doi.org/10.1016/j.pharma.2015.07.006

0003-4509/© 2015 Publié par Elsevier Masson SAS.

 ^a Unité de pharmacie clinique en milieu carcéral, maison d'arrêt de Lyon-Corbas, groupement hospitalier Sud, hospices civils de Lyon, boulevard des Nations, 69960 Corbas, France
^b Service de pharmacie, groupement hospitalier Sud, hospices civils de Lyon, bâtiment 3A, 165, chemin du Grand-Revoyet, 69310 Pierre-Bénite, France

 ^{*} Auteur correspondant.

Modele + PHARMA-423; No. of Pages 8 ARTICLE IN P

2 L. Lalande et al.

Conclusions. — Les interventions réalisées reflètent les travaux de sécurisation mis en place dans la période par les pharmaciens en collaboration avec les médecins, notamment sur le suivi des traitements par neuroleptiques ou le plafonnement des doses de benzodiazépines. Par ailleurs, la détection des patients non observant constitue un levier pour l'optimisation du traitement médicamenteux puisqu'elle permet d'expliquer certains échecs thérapeutiques dans une population où les comorbidités psychiatriques et le risque suicidaire sont élevés. © 2015 Publié par Elsevier Masson SAS.

KEYWORDS

Medical prescription; Prisoners; Psychotropic medications; Pharmaceutical intervention; Clinical pharmacy

Summary

Objectives. — In the prisons of Lyon, drug management of inmates implies cooperation between general practitioners, psychiatrists and pharmacists. All the medical prescriptions are reviewed by the pharmacists of the medical unit. The aim of this work was to synthesize the pharmaceutical interventions performed and show the implication of the pharmaceutical staff in detecting and handling prescribing errors.

Methods. — Pharmaceutical interventions performed between the 1st of June 2012 and the 31st December 2014 and entered in the Act-IP® database (SFPC) were retrospectively analyzed. Results. — Among the 18,205 prescriptions reviewed, 4064 (22.3%) had a prescription error. The main problems encountered were by decreasing order of frequency: missing monitoring (15% of the interventions), lack of compliance (13%), over dosage (10%), lack of conformity with recommendations or consensus (8%). Interventions were accepted in 78% cases. Most prescribing errors implied medications of the central nervous system. Among the interventions, 8% were initiated by pharmacy technicians, mainly lack of compliance.

Conclusions. — The pharmaceutical interventions reported reflected actions of securisation initiated by the pharmacists in cooperation with physicians: monitoring of patients taking anti-psychotic medications or benzodiazepines maximal dosages. Besides, in this population with a high prevalence of psychiatric comorbidities and important suicide rate, detection of patients with default of compliance is one of the keys for drug optimization among these patients as it is an explanation for therapeutic failure.

© 2015 Published by Elsevier Masson SAS.

Introduction

La prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice nécessite un niveau de qualité équivalent à celui requis pour la population générale et fait pour cela appel à des acteurs de santé travaillant en collaboration pluridisciplinaire [1]. Depuis la loi nº 94-43 du 18 janvier 1994 relative à la santé publique et à la protection sociale, les pharmacies à usage intérieur (PUI) des hôpitaux assurent la dispensation des produits pharmaceutiques au sein des unités sanitaires implantées en milieu carcéral [2]. La PUI assure notamment la gestion, l'approvisionnement, la détention et la dispensation des médicaments aux patients détenus et/ou en rétention administrative [3]. L'analyse pharmaceutique des prescriptions constitue la première étape de la dispensation [4,5].

L'unité de pharmacie clinique en milieu carcéral de la maison d'arrêt (MA) de Lyon-Corbas et du centre pénitentiaire (CP) de Saint-Quentin-Fallavier est rattachée à la PUI du groupement hospitalier Sud (hospices civils de Lyon). Les prescriptions médicamenteuses sont assurées par les équipes médicales de médecine polyvalente (unité sanitaire de niveau 1 anciennement appelée « unité de consultation et

de soins ambulatoires », UCSA) et de médecine psychiatrique (unités sanitaires de niveaux 1 et 2, anciennement appelées « service médico-psychologique régional », SMPR). La prise en charge thérapeutique des patients passe par la délivrance individuelle nominative des médicaments, l'analyse pharmaceutique systèmatique des prescriptions et la mise en place d'un système de contrôle des doses délivrées avant distribution des traitements. Toute nouvelle prescription médicamenteuse est analysée par un pharmacien. La délivrance des traitements est assurée par les préparateurs en pharmacie hospitalière (PPH).

Au sein des unités sanitaires en milieu carcéral, les missions pharmaceutiques sont similaires à celles de l'hôpital. Centrées sur le patient, elles visent à optimiser sa prise en charge en prenant appui sur la pharmacie clinique. Les pharmaciens réalisent une aide à la prescription en temps réel en cours de consultation médicale, la validation systématique des prescriptions médicamenteuses rédigées par les médecins généralistes et psychiatres, l'organisation de réunions de concertation médico-pharmaceutique avec mise à disposition d'informations pour la promotion du bon usage des médicaments, l'organisation et le suivi des vigilances. Ces activités de pharmacie clinique s'inscrivent dans une

Download English Version:

https://daneshyari.com/en/article/2477960

Download Persian Version:

https://daneshyari.com/article/2477960

<u>Daneshyari.com</u>